

Compte-rendu de la réunion des délégués régionaux et formateurs du CRBPO 17/03/2018

Présents : Yves Beauvallet (formateur), Olivier Benoit-Gonin (Rhone-Alpes), Bernard Chanchus (Midi-Pyrénées), Vincent Daurat (Auvergne), Olivier Dehorter (CRBPO), Pierre Fiquet (CRBPO), Pierre-Yves Henry (CRBPO), Julien Laignel (NPDC), Raphaël Musseau (formateur), Gilles Palliet (Limousin), Christian Paucot (Aquitaine).
Début de réunion à 17h30.

Les sujets suivants ont été débattus :

1) Règlement intérieur

a. Conservation des cadavres d'oiseaux morts lors des opérations de baguage

- i. Article 7 transport et détention de spécimens morts : Au-delà du contenu de l'article il est retenu que, tant que possible, tous les cadavres (quelle que soit l'espèce) soient conservés pour transmission au Muséum (ou autre destination, le CRBPO assurera l'aiguillage). Il s'agit là d'une forte recommandation mais le CRBPO ne peut pas en faire une obligation réglementaire. Dans l'intérêt de la recherche cette démarche est fortement conseillée.
 - ii. Quel choix entre le MNHN et un Muséum régional?. A priori il est préférable de privilégier le Muséum national. Le bagueur pourra spécifier sa préférence lors de la déclaration. Si elle diffère de la préférence du CRBPO, le CRBPO prendra contact avec le bagueur concerné afin de réfléchir à la destination qui semble la plus adaptée.
 - iii. Il est demandé d'expliciter dans les instructions qu'il faut conserver au froid le plus vite possible pour garantir l'exploitabilité optimale du spécimen. La modification de l'imprimé de déclaration (<http://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article667&lang=fr>) sera faite par le CRBPO.
- b. Espèces Exotiques Envahissantes : l'argument de base est qu'on ne fait pas d'introduction puisque l'oiseau est déjà présent à notre arrivée. Un article sur le site du CRBPO sera fait pour expliciter ce point

2) Formule de l'AG

- a. Tous les participants s'accordent à dire que l'assemblée générale est très bien structurée comme elle l'a été ce jour (avec un bilan rapide de l'activité annuelle CRBPO, et le développement d'un thème spécifique en 2^{ème} moitié de matinée). La bonne fréquentation de l'assemblée est remarquée ; au moins 63 personnes ont participé.
- b. Pour faciliter d'une part la démultiplication en région des informations communiquées et informer à minima les personnes qui n'ont pu assister il est demandé de mettre les présentations en ligne dès que possible (PS : ce qui a été fait dès le lundi 19 mars).
- c. Echanges sur la présentation de la règle des 3R qui constitue le fondement opérationnel de la démarche éthique appliquée à l'expérimentation animale en Europe et en Amérique du nord. Il est considéré que tous les bagueurs doivent prendre connaissance de ces principes éthiques. La présentation sera mise en ligne sur le site CRBPO, et un mail sera envoyé à tous les bagueurs pour leur demander de la consulter. Les formateurs et les délégués régionaux devront s'impliquer pour l'explicitier autant que de besoin.

- d. Autres clarifications relatives à l'éthique appliquée au baguage.
- i. L'expérimentation scientifique sur la faune non hébergée a été remplacée par utilisation animale à des fins scientifiques pour réduire les tensions sociétales sur l'expérimentation animale.
 - ii. Le Code l'environnement encadre le baguage alors que l'utilisation animale à des fins scientifiques relève du code rural et du code de l'environnement
 - iii. Le baguage est hors du champ réglementaire de l'utilisation des animaux à fins scientifiques. Il n'y a donc pas d'obligation à se conformer à la démarche 3R dans la mesure où le baguage n'entre pas dans l'utilisation animale à des fins scientifiques (UAFS). Néanmoins, il est évident pour tous que nous avons tout avantage à nous montrer exemplaire en termes de minimisation du stress et de respect de ces principes éthiques.
 - iv. L'éthique appliquée au baguage repose essentiellement sur le besoin de « Raffinement » : réduire le stress, la morbidité et la mortalité induite par la capture et le marquage. Cela constitue le plus important levier d'amélioration de notre activité dans le cadre du respect des oiseaux. La « Réduction » s'applique par le fait de la nécessité de bien suivre les protocoles du PNRO. Si un bagueur ne peut pas assurer que les conditions d'un protocole soient respectées, alors il est préférable de s'abstenir de baguer (ce qui revient à « Réduire »). Et le « Remplacement » est appliqué notamment lors de l'évaluation des programmes personnels : lorsque, pour une question, des données de baguage sont déjà disponibles, le CRBPO encourage fortement le demandeur à analyser les données déjà existantes avant de concevoir l'étude nécessitant de marquer de nouveaux oiseaux. De même, l'archivage national systématique (base CRBPO et MOVEBANK) relève du « Remplacement » (ou de la « Réduction »).

3) Blog CRBPO Communication sur le baguage

Ce vecteur d'échange et d'information mérite des efforts de toutes les parties prenantes pour le rendre plus dynamique et donc plus efficient.

- a. Faire mieux côté staff CRBPO.
- b. Faire mieux côté réseau : stimuler le réseau pour envoi de posts, d'articles....

A chacune des parties à susciter les propositions au cours de l'année à venir.

4) Référentiel de formation à besoin de toilettage (Yves Beauvallet)

Compte tenu de l'évolution des pratiques et des aménagements dans les objectifs, il serait bon de préciser la formulation des attentes sur quelques points (utilisation des différents pieds à coulisse, définitions du matériel connecté, mue...)

- a. Oiseaux blessés : enlever la mention pour les attelles, par exemple, dans le carnet de formation, puisqu'on n'a pas le droit de procéder à des actes de médecine vétérinaire.
- b. La révision du document serait à réaliser en parallèle avec le toilettage des supports de cours du stage de qualification engagé par Jérôme Fournier qui a engagé un réexamen des dossiers de formations ?
- c. Ajouter les notions d'éthique.
- d. Mue : Notion trop peu développée. Il serait intéressant de décliner, dans le carnet de formation, les différentes attentes du CRBPO sur le sujet pour la qualification (repérer une limite de mue, savoir rattacher les espèces de passereaux aux différents types de mue, connaître la nécessité et le déroulement biologique, savoir situer un

oiseau par rapport au schéma de mue de sa classe d'âge, connaître la notation de la mue...etc...)

- e. Comment expliquer les gestes réalisés automatiquement ? L'analyse de la position dans laquelle se retrouvent les oiseaux dans le filet avant d'entamer le début du démaillage mérite d'être explicitée. Le diaporama « Comment extraire un oiseau d'un filet » sera mis en ligne et complété autant que de besoin.

5) **Stage Niveau 1 : cela vaut-il la peine d'en créer un ? (YB, OBG)**

Yves Beauvallet et Olivier Benoît-Gonin indiquent qu'actuellement il n'y a pas de stage de niveau 1 alors qu'il existe une demande et que cela permettrait de mettre en place des aspects survolés dans les autres stages car considérés comme déjà vues (connaissance du CRBPO, objectifs du baguage, approche du démaillage et bons gestes à acquérir, importance de la saisie des données...etc).

Si l'on parle de « débutants purs » les expériences antérieures ont rencontré des difficultés liées parfois à une forme de voyeurisme touristique de la part de personnes curieuses de voir des oiseaux de près. Comment écarter des curieux qui n'entameront pas de formation ? A l'inverse, il n'est pas rare de rencontrer des personnes très avancées dans la formation dont certains items de niveau 1 ne sont pas validés. Un stage de niveau 1 viserait les objectifs du niveau 1.

Divers échanges sur le sujet :

- a. Niveau débutant (tout venant) : compliqué à gérer (RM), même commentaire que Georges Olioso. Juste gérer 3 débutants c'est compliqué car passent beaucoup de temps à observer sans toucher (Raphaël Musseau).
- b. 1 semaine : ça fait très chargé.
- c. Se donner comme objectif de monter un stage Niveau 1 (avec remplissage du carnet de formation) ; probablement hors protocole (thème STAGE) pour avoir toute la liberté de manip, sur pas trop d'individus. Ce qui implique de filtrer à l'inscription pour ne retenir que des personnes motivées (c'est-à-dire qui s'engagent réellement dans la formation) ayant déjà démarré le remplissage du carnet de formation (donc pas des « purs débutants »).
- d. Année N : essai d'un niveau 1. Pour l'année N+1, à adosser à un stage niveau 2-3 pour avoir des parties communes de réflexion, et donner l'idée au niveau 1 de ce que ce sera après (émulation).
- e. Pour ce qui serait d'un niveau « débutant », on le laisse avec la formule actuelle : par « compagnonnage », auprès de tous les bagueurs. Une opportunité pour les ouvrir à la connaissance naturaliste nécessaire (car quand sont au stage niveau 2/3, n'ont plus le temps, ils veulent se qualifier).
- f. Penser à laisser l'espace de formation pour les spécialistes dans les stages, et les accompagner pour aller vers un permis spécialiste, ne pas les écarter car ils n'ont pas la même « culture » que les généralistes (cf. manque éventuel de connaissances naturalistes), alors qu'ils peuvent avoir une contribution utile voire très utile par leur implication dans le baguage.
- g. A planifier en 2018, pour 1ère mise en œuvre 2019.

Fin de la réunion à 19h15.

Rédaction : Christian Paucot, Yves Beauvallet, Pierre-Yves Henry